

Lundi 30 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 30 septembre 2019 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé et Céline Langlais,
sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

Sont absents Messieurs Jean Caron et Rémi Pelletier, conseillers.

Sont aussi présents Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne,
trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-09-382

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 24 septembre 2019 pour l'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021.
4. Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme.
5. Analyse du projet de rénovation extérieure de Monsieur Vital Simard en regard du 612, rue Taché dans le cadre du PIIA.
6. Analyse du projet de rénovation extérieure de Madame Thérèse Martineau en regard du 405, avenue Patry dans le cadre du PIIA.
7. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Yves Mignault en regard du lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec.
8. Octroi du contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021.
9. Mandat au Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud pour la surveillance agronomique des travaux de collecte des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est.
10. Mandat à la trésorière pour signer une entente avec PG Solutions concernant le service d'unité d'évaluation en ligne.
11. Mandat au maire et à la greffière pour signer une convention de bail et d'exploitation du restaurant du Centre sportif avec 9190-4664 Québec inc. (Les Distributions Marco Lizotte) pour la période du 14 septembre 2019 au 31 mai 2021.
12. Embauche de personnel étudiant pour les activités d'automne et d'hiver 2019-2020.
13. Embauche de Madame Caroline Massé à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics.
14. Embauche de Madame Caroline Massé à titre de directrice des communications par intérim.
15. Période de questions.
16. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-383

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2019 POUR L'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF EN BIÈRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 30 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions tenue le 24 septembre 2019 pour l'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-384

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 48-19 et 49-19 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-385

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR VITAL SIMARD EN REGARD DU 612, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-077 déposée par Monsieur Vital Simard pour la propriété située au 612, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à refaire la galerie avant en bois incluant l'escalier et la descente à mobilité restreinte;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 48-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés en précisant que les balustres doivent être posés sous la main courante et que les couleurs doivent être harmonisées avec celles du bâtiment;

CONSIDÉRANT le complément d'information déposé au dossier relativement aux couleurs retenues;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Vital Simard pour la propriété située au 612, rue Taché, sous réserve du respect des exigences suivantes :

- les barrotins devront être posés sous la main courante;
- les couleurs de la galerie devront être harmonisées avec celles du bâtiment.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-386

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME THÉRÈSE MARTINEAU EN REGARD DU 405, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-197 déposée par Madame Thérèse Martineau, représentée par Monsieur Ferdinand Laplante de Ferdinand Laplante inc., pour la propriété située au 405, avenue Patry en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- refaire la galerie avant en bois incluant l'escalier, le garde-corps avec les barrotins posés sous la main courante, les colonnes, le treillis;
- réparer les aisseliers existant en bois;
- refaire l'escalier arrière donnant sur la cour latérale en bois avec une rampe en PVC;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 49-19 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés en précisant que les balustres (carrés) devront être installés sous la main courante;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Thérèse Martineau pour la propriété située au 405, avenue Patry, sous réserve du respect des exigences suivantes :

- tous les éléments constitutifs de la galerie avant devront être en bois;
- l'escalier du perron arrière incluant la rampe devra être en bois;
- les barrotins de bois devront être posés sous la main courante.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-387

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE MONSIEUR YVES MIGNAULT EN REGARD DU LOT NUMÉRO 3 655 079 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Saint-Pascal doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Yves Mignault visant à aliéner et à utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec, représentant une superficie de 3,03 hectares;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Mignault n'exploite plus son entreprise agricole et qu'il loue sa terre depuis 2012 à Monsieur Richard Dionne, un agriculteur de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que, selon les informations contenues au dossier de la demande, Monsieur Richard Dionne désire se porter acquéreur éventuellement de la terre agricole de Monsieur Yves Mignault;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec faisant l'objet de la présente demande et la résidence dessus construite (262, 4^e Rang Ouest) ne font pas partie de l'entente de location, la résidence étant habitée par la fille du demandeur;

CONSIDÉRANT que, selon les informations contenues au dossier de la demande, Monsieur Richard Dionne n'a pas d'intérêt à acquérir le lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec, le jugeant trop petit et très peu rentable à cultiver, ni à acquérir la résidence construite sur ce lot;

CONSIDÉRANT que, selon les informations contenues au dossier de la demande, Monsieur Yves Mignault désire conserver le lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec ainsi que la résidence dessus construite afin de les vendre à sa fille;

CONSIDÉRANT que le morcellement visé par la demande aura pour effet de créer un emplacement résidentiel, ce qui n'est pas conforme à la réglementation de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal et au RCI 134 de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT que seules les résidences de fermes sont permises en zone agricole, à l'exception des zones agricoles déstructurées;

CONSIDÉRANT que ni le demandeur, ni Monsieur Dionne (locataire), ne procèdent actuellement à des améliorations sur la terre agricole louée et qu'un refus de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le présent dossier ferait en sorte que le plein potentiel d'exploitation de cette terre ne serait pas atteint;

CONSIDÉRANT que les terres éventuellement acquises par Monsieur Dionne assureront la pérennité de l'entreprise agricole de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- appuie le demandeur, Monsieur Yves Mignault, dans sa démarche visant à obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec d'une superficie de 3,03 hectares;
- considère que, malgré le fait que la résidence unifamiliale située sur le lot numéro 3 655 079 du cadastre du Québec (262, 4^e Rang Ouest) ne soit pas conforme à la réglementation actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal, cela n'aura pas d'impact négatif sur l'agriculture et permettra au locataire actuel et acquéreur éventuel du reste de la terre agricole de cultiver et d'améliorer, au besoin, ladite terre;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-388

OCTROI DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF EN BIÈRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019 AU 30 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021 par le directeur du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT le choix du processus de l'invitation à soumissionner comme mode d'attribution du contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021 et la détermination des fournisseurs à inviter, tel qu'il appert d'une note de service du directeur général datée du 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner transmises en septembre 2019 auprès de deux fournisseurs pour l'approvisionnement du Centre sportif en bière pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 24 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 24 septembre 2019 d'octroyer le contrat à Molson Coors Canada au montant de 40 969,07 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'approvisionnement du Centre sportif en bière à Molson Coors Canada pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2021 au montant de 40 969,07 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-389

MANDAT AU GROUPE CONSEIL AGRICOLE DE LA CÔTE-DU-SUD POUR LA SURVEILLANCE AGRONOMIQUE DES TRAVAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES DE LA RUE BERNIER ET D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 230 EST.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 322-2018 décrétant la mise en place d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées dans la rue Bernier et dans un secteur de la route 230 Est ainsi que la réfection de la voirie de la rue Bernier et autorisant un emprunt de 804 120 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-369 de ce conseil octroyant un contrat pour la collecte des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est à Excavations Bourgoïn & Dickner inc.;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont réalisés en partie en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que, suivant la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, il est exigé de la Ville qu'un mandat de surveillance soit accordé à un agronome pendant les travaux;

CONSIDÉRANT le contrat de service soumis par le Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud en date du 12 septembre 2019 pour réaliser la surveillance agronomique au taux horaire de 100 \$ l'heure;

CONSIDÉRANT le nombre d'heures nécessaires pour réaliser ce mandat tel qu'estimé par Monsieur Jean Langelier, directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer un mandat de supervision des travaux de collecte des eaux usées de la rue Bernier et d'une partie de la route 230 Est au Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud au montant de 11 497,50 \$ incluant les taxes (10 498,75 \$ taxes nettes) pour un maximum de 100 heures au coût de 100 \$/heure et d'autoriser Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-390

MANDAT À LA TRÉSORIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE AVEC PG SOLUTIONS CONCERNANT LE SERVICE D'UNITÉ D'ÉVALUATION EN LIGNE.

CONSIDÉRANT que le service d'unité d'évaluation en ligne offert par PG Solutions est un guichet unique permettant aux citoyens et à divers professionnels d'obtenir des informations gratuites ou payantes sur des unités d'évaluation, telles que l'évaluation foncière, la superficie, le frontage, etc.;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été soumise à la Ville par PG Solutions concernant les frais exigibles pour l'émission d'une confirmation de taxes par le service d'unité d'évaluation en ligne pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente à intervenir avec PG Solutions concernant le service d'unité d'évaluation en ligne pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021 et d'autoriser la trésorière, Madame Gina Dionne à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-391

MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL ET D'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF AVEC 9190-4664 QUÉBEC INC. (LES DISTRIBUTIONS MARCO LIZOTTE) POUR LA PÉRIODE DU 14 SEPTEMBRE 2019 AU 31 MAI 2021.

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs souhaite offrir aux utilisateurs du Centre sportif de Saint-Pascal un service de restauration;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9190-4664 Québec inc. (Les Distributions Marco Lizotte) a déposé une proposition en date du 9 septembre 2019 auprès du Service des loisirs pour l'exploitation du restaurant du Centre sportif;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 25 septembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet de convention de bail et d'exploitation du restaurant du Centre sportif soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier les termes de la convention de bail et d'exploitation du restaurant du Centre sportif à intervenir avec l'entreprise 9190-4664 Québec inc. (Les Distributions Marco Lizotte) pour la période du 14 septembre 2019 au 31 mai 2021 et de mandater le maire, Monsieur Rénald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-392

EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE ET D'HIVER 2019-2020.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel étudiant pour le bon déroulement des activités du Service des loisirs au cours de la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs datée du 22 août 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02-51 de ce conseil établissant les conditions d'embauche et salariales du personnel étudiant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Messieurs Pierre-Luc Rivard, Félix Bernier, Charles-Étienne Lemelin, Alexis Dufour, Gabriel Dubé, Kevin St-Onge, Émile Pigeon, Émile Ouellet et Madame Sarah-Maude Lemelin à titre de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 23 août 2019 au 30 mai 2020.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-393

EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE MASSÉ À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-219 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame Caroline Massé à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 13 mai 2019 au 27 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de répondre adéquatement aux demandes des citoyens ainsi qu'aux besoins de soutien administratif du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la disponibilité de Madame Caroline Massé pour occuper le poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'embaucher Madame Caroline Massé à titre d'adjointe administrative surnuméraire du 30 septembre 2019 au 30 octobre 2020 au département des travaux publics, à raison de 21 heures par semaine, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 1 de l'échelle salariale.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-394

EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE MASSÉ À TITRE DE DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications le 1^{er} novembre 2019 ou avant, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que le nombre approximatif d'heures requises pour accomplir les tâches du volet communications est évalué à 14 heures par semaine;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la disponibilité et les compétences professionnelles en communications graphiques de Madame Caroline Massé;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général d'embaucher Madame Caroline Massé à titre de directrice des communications par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un accompagnement à Madame Massé avant le départ de Madame Poulin ainsi que le transfert des dossiers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement :

- d'embaucher Madame Caroline Massé à titre de directrice des communications par intérim pour la durée du congé de maternité de Madame Poulin à l'échelon 1 de la classe salariale 5, selon les conditions prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Pascal en vigueur, à raison de 14 heures par semaine et ce à compter du 4 novembre 2019 ou à partir du départ de Madame Poulin, si celui-ci survient avant cette date;
- de rémunérer Madame Massé à raison de 14 heures par semaine à l'échelon 1 de la classe salariale 5, selon les conditions prévues à la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Pascal en vigueur, à compter du 30 septembre 2019 pour les heures de travail effectuées en communication afin de permettre l'accompagnement nécessaire et le transfert des dossiers.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

2019-09-395

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2019-09-396

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 29.

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Rénald Bernier, maire

Me Louise St-Pierre, greffière